



Copropriété: quelqu'un a "massacré" notre haie...

Par wililii, le **13/09/2008** à **19:51**

Bonjour et merci d'avance si vous pouvez nous conseiller.....

Nous venons d'acheter une [fluo]maison dans une copropriété[/fluo], nous avons emménagé il y a moins d'un mois.

Le règlement de la copropriété stipule que les haies ne doivent pas dépasser 1,80m, mais en fait elles sont toutes beaucoup plus hautes et tolérées.

Nous sommes en train de remettre en état et "en règle" le devant de la maison mais le propriétaire avant nous n'ayant rien entretenu, cela est long. Or aujourd'hui, le [fluo]président de la copropriété a profité de notre absence pour "massacrer" (il n'y a pas d'autre mots !) la haie[/fluo] qui sépare le fond de notre jardin de la rue.

Nous venons d'arriver, n'avons reçu aucun courrier ou avertissement oral et étions en train de tailler l'avant de la maison..... avait il le droit ??? est ce de la violation de propriété ???

Je tiens à préciser que les haies de nos voisins (bien plus hautes que 2m également) ont été épargnées, et que tout le monde nous assure qu'il s'est ainsi "vengé" d'une prise de bec avec l'ancien propriétaire...

De plus, les voisins nous ont dit que si on ne se "défendait" pas correctement, il n'aurait aucun scrupule à aller plus loin et couper un arbre ou autre la prochaine fois.....

Nous savons que nous avons le devoir de respecter les règles de copro, nous étions en train de le faire, quels sont nos droits ????

Merci d'avance pour votre aide !!! on aimerait bien sauver notre jardin d'une mort qui s'annonce !!!!!!!!!

Sandrine et Luc

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **10:00**

Bonjour wililii,

Si ce monsieur n'a pas pénétré chez vous, il n'y a pas violation de domicile.

Je vous conseille de lui envoyer une lettre recommandée A/R et lui rappelant que vous venez d'arriver et qu'évidemment, vous ne pouvez pas procéder aux travaux nécessaires en une journée.

Menacez le qu'en cas de récidive de sa part, vous n'hésitez pas à déposer une plainte à son encontre.

Prenez une photo de la haie qui a été massacrée par ses soins.

Par **wililii**, le **14/09/2008** à **11:38**

Merci beaucoup pour vos conseils !

Nous allons lui envoyé un courrier recommandé demain, ainsi qu'aux autres membres du bureau du syndic car il semblerait qu'il agisse de sa propre initiative...

Mille merci pour votre aide !

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **11:42**

Surtout ne vous laissez pas impressionner par ce monsieur.

Bonne chance